

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Cent-feminicides-constates-en-2019-un-effroyable-bilan>



école & société

# Cent féminicides constatés en 2019 : un effroyable bilan

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : lundi 2 septembre 2019

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

L'année 2018 avait connu 121 féminicides en France. En 2019, la barre des 100 a été atteinte fin août.

Qu'est-ce qu'un féminicide ?

La notion de féminicide n'est pas inscrite dans le droit français malgré les demandes des associations féministes.

Ainsi, l'organisation mondiale de la santé (OMS) donne quelques repères : il s'agit du meurtre de femmes ou de jeunes filles lié au fait qu'elles sont des femmes.

Le meurtrier n'est pas nécessairement un homme.

L'OMS distingue quatre cas :

- **le féminicide « intime »**, commis par le conjoint, actuel ou ancien de la victime. Selon une étude citée par l'Organisation mondiale de la santé, plus de 35 % des femmes tuées dans le monde le seraient par leur partenaire, contre 5 % seulement des meurtres concernant les hommes ;
- **les crimes « d'honneur »** : lorsqu'une femme accusée d'avoir transgressé des lois morales ou des traditions - commettre un adultère, avoir des relations sexuelles ou une grossesse hors mariage, ou même avoir subi un viol est tuée pour protéger la réputation de la famille.
- **le féminicide lié à la dot**, en particulier en Inde, lorsque des jeunes femmes sont tuées par leur belle-famille pour avoir apporté une somme d'argent insuffisante lors du mariage ;
- **le féminicide non intime**, crime qui implique une agression sexuelle ou dans lequel les femmes sont explicitement visées.

Comment lutter contre ces violences ?

Devant l'augmentation du nombre de féminicides en France, le gouvernement a annoncé le lancement d'un "Grenelle des violences conjugales" qui réunira du 3 septembre au 25 novembre tous les acteurs : police, justice, associations, travailleurs sociaux, etc. Des propositions seront formulées selon plusieurs axes thématiques : prévenir, prendre en charge et punir, et identifier les moyens les plus efficaces de protéger les victimes. Le gouvernement proposera ensuite des réformes.

En effet, la France fait partie des mauvais élèves européens pour les violences conjugales. Or, il est possible de faire reculer ces crimes : l'Espagne est passée de 76 cas de féminicides en 2008 à 48 en 2018 grâce à des mesures draconiennes contre ce qui est appelé là-bas « terrorisme machiste ». Multiplication des téléphones « danger-grave », systématisation des bracelets électroniques pour les conjoints ou ex-conjoints violents, formation spécifique des magistrats et des policiers...

Alors que le Président de la République avait désigné la violence faite aux femmes comme grande cause nationale en 2018, le triste bilan des féminicides prouve qu'il est urgent de passer à la vitesse supérieure dans ce domaine.

Le SE-Unsa soutient le « Grenelle des violences conjugales » en espérant que des réponses collectives seront apportées à ce fléau. Il faut aussi que l'idée qu'une femme puisse appartenir à un homme, recule dans toute la société.

Pour cela, il faut déconstruire les stéréotypes de genre : les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité sont un puissant levier de changer les mentalités (

[https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm?cid\\_bo=133890](https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm?cid_bo=133890)